

La principale mission du DEO concerne l'évaluation des organismes nationaux de recherche, en portant une attention particulière à leurs relations avec les universités et écoles. À ce titre, le DEO évalue une vingtaine d'organismes, et chaque organisme est évalué tous les cinq ans. Ainsi un expert mobilisé par le DEO participe typiquement à une à trois évaluations d'organismes sur cinq ans.

L'évaluation des organismes nationaux de recherche

L'évaluation d'un organisme national de recherche est réalisée collégalement par un comité d'experts désignés par le Hcéres. Le rapport d'évaluation est signé par le président du comité d'experts, en leur nom, et contresigné par le président du Hcéres. L'organisme évalué est mis en mesure de présenter ses observations tout au long de l'évaluation et à l'issue de celle-ci.

L'évaluation d'un organisme national de recherche porte sur l'ensemble de ses missions et notamment sur l'exécution de son contrat pluriannuel avec l'État. L'évaluation est essentiellement une évaluation *ex post*, portant sur la stratégie, l'action et les résultats de l'organisme au cours d'une période de référence – de cinq ans en principe – antérieure à l'évaluation. Elle inclut aussi un examen des principales orientations et des principaux objectifs envisagés pour la période à venir, tels que l'organisme les voit au moment de l'évaluation – en amont du dialogue contractuel avec ses ministères de tutelle.

L'évaluation a pour objectifs principaux d'émettre des appréciations motivées sur la qualité des résultats obtenus et de fournir des avis destinés à aider, d'une part l'organisme pour l'élaboration et la mise en œuvre de sa politique d'établissement, d'autre part l'organisme et les ministères de tutelle pour la préparation du contrat pluriannuel entre l'organisme et l'État.

Travaux demandés aux experts

Le nombre de réunions préparatoires, la durée prévue pour la visite ou les entretiens d'évaluation ainsi que le calendrier d'élaboration et de finalisation du rapport d'évaluation sont décrits par le Hcéres en amont de l'évaluation.

Les experts prennent connaissance de la méthodologie d'évaluation, analysent le dossier d'autoévaluation de l'organisme, participent à l'ensemble des réunions, à la visite et aux entretiens et contribuent à la rédaction du rapport d'évaluation. En sus, le président (avec le vice-président le cas échéant) coordonne et anime les travaux du comité, conduit l'évaluation en suivant la méthodologie définie par le Hcéres, rédige à partir des contributions des experts le projet de rapport d'évaluation et finalise le rapport en lien avec le Hcéres.

Profils et expérience des experts

Le Hcéres identifie cinq « domaines d'expertise » ou « profils d'expert » pour les experts mobilisés au sein des comités d'évaluation des organismes de recherche :

- Expertise académique : experts choisis principalement en fonction de leur haut niveau d'expertise scientifique dans un domaine donné ;
- Direction d'établissements au sein du monde académique : experts choisis principalement pour leur expérience à la tête et/ou au sein d'établissements : universités, écoles, organismes, très grands laboratoires ou grandes composantes ;
- Administration publique : experts choisis principalement pour leur expérience en matière d'administration de service public ou d'établissement public, le plus souvent dans le monde académique ;
- Politiques publiques/action publique : experts choisis principalement pour leur expérience en matière de mobilisation de l'expertise du monde académique (ou d'application des résultats de la recherche) pour la mise en œuvre des politiques publiques ;
- Impact socio-économique : experts choisis principalement pour leur expérience dans le monde socio-économique, notamment dans le monde de l'entreprise, le plus souvent avec une expérience des relations avec la sphère académique et des écosystèmes d'innovation.

Les experts peuvent être de nationalité française ou non. Pour certaines évaluations, notamment pour les organismes de plus grande taille, le choix est fait *a priori* de constituer un comité d'évaluation de niveau *international*, constitué majoritairement voire intégralement de personnalités non françaises (ou exerçant leur activité hors de France).

Si vous êtes intéressé(e) à participer à l'évaluation d'un organisme de recherche, envoyez un curriculum vitae et une lettre de motivation à dir.deo@hceres.fr.